



**Le Maire de Craponne-sur-Arzon**

A

**DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**  
Pôle autorité environnementale  
7 rue Léo Lagrange  
63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Craponne-sur-Arzon, le 1<sup>er</sup> août 2024

**Objet :** Modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme de Craponne-sur-Arzon

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être, la commune a révisé son PLU en 2020. Une première modification simplifiée de ce document a été approuvée en 2021.

Cette année, la commune de Craponne-sur-Arzon s'est engagée dans une seconde modification simplifiée de son PLU. Cette modification porte sur l'identification de bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

L'évolution de ce document d'urbanisme voulu par la commune se veut en conformité avec le projet d'Aménagement et de développement durable (PADD).

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous informer des suites que vous souhaitez donner à notre demande dans un délai d'un (1) mois.

Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir le document final à l'issue de la procédure.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Laurent MIRMAND,  
Le Maire

